



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 18 JUIN 2024**

Nombre de membres composant le Conseil d'administration	13	Le mardi 18 juin 2024 à 16h, les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi, sous la présidence de M. Olivier DOSNE, Président.
Nombre de membres présents à la séance	10	
Nombre de membres représentés	02	
Nombre de membres non représentés	01	

ETAIENT PRESENTS :

Membres élus :

Mme Chantal DURAND, Adjointe au Maire, déléguée « Solidarités, Emploi, Seniors, Vie économique »
M. Francis SELLAM, Adjoint au Maire, délégué « Finances, Ressources Humaines et Logement »
Mme Chantal ALLAIN, Adjointe au Maire, déléguée « Jeunesse et Handicap »
Mme Stéphanie BRANCO, Conseillère Municipale déléguée
M. Tony RENUCCI, Conseiller Municipal

Membres nommés :

M. Michel RIOUSSET, représentant de l'association ARJ
Mme Catherine VIEILLEFOSSE, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne
Mme Bernadette PHILIPPOT, nommée par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune
M. Frédéric WEHRUNG, nommé par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune
M. BRUN Gilles, représentant l'association APOGEI 94

ABSENTS REPRESENTES :

M. Olivier DOSNE, Maire, Président du C. C. A. S.
Mme Marie-France BRUGEL, représentant l'unité locale de Joinville-le-Pont de la Croix Rouge Française

ABSENTS NON REPRESENTES :

Mme Sandrine PARIS-PESCAROU, Conseillère Municipale

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 17 du décret du 6 mai 1995 et l'article L.2312-2 du CGCT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Frédéric WEHRUNG

**DELIBERATION N°7
BUDGET ANNEXE DES RESIDENCES AUTONOMIE
APPROBATION DE L'ÉTAT RÉALISÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2023**

PREAMBULE – Mme Chantal DURAND, Vice-Présidente

Mes chers Collègues,

Vous venez d'approuver le compte de gestion du budget annexe des résidences autonomie pour l'exercice 2023 établi par le comptable public. Je vous propose maintenant d'adopter le projet d'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) du même exercice. Ce document comptable établi par

l'ordonnateur constate les résultats de l'exercice budgétaire 2023 par rapport au budget primitif voté pour le même exercice et aux modifications de crédits délibérées dans les mêmes formes.

Après vérification de la concordance avec les écritures du comptable public, l'état réalisé des recettes et des dépenses 2023 du budget annexe des résidences autonomie présente les résultats suivants :

Réalisations 2023

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	703 066,33	703 066,33	0,00
Section d'investissement	3 713,53	39 536,01	35 822,48
Total	706 779,86	742 602,34	35 822,48

Restes à réaliser

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	-	-	-
Section d'investissement	-	-	-
Total	-	-	-

Résultat global de clôture (réalisations + restes à réaliser)

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	703 066,33	703 066,33	0,00
Section d'investissement	3 713,53	39 536,01	35 822,48
Total	706 779,86	742 602,34	35 822,48

Cet état réalisé des recettes et des dépenses se décompose de la manière suivante :

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de la section de fonctionnement sont constituées et réalisées ainsi :

Chapitre	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Taux de réalisation	Variation de CA / CA Montants	Variation de CA / CA %
011 CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	151 200,00	118 301,98	165 100,00	165 016,75	251 200,00	238 065,62	94,77%	73 048,87	44,27%
012 CHARGES DE PERSONNEL	255 870,00	225 553,79	210 000,00	202 985,73	240 940,00	188 252,85	78,13%	-14 732,88	-7,26%
016 DÉPENSES AFFÉRENTES À LA STRUCTURE	314 530,00	303 595,53	278 383,24	264 051,06	276 748,47	276 747,86	100,00%	12 696,80	4,81%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	721 600,00	647 451,30	653 483,24	632 053,54	768 888,47	703 066,33	91,44%	71 012,79	11,24%
042 OPÉRATIONS D'ORDRE	18 030,82	18 030,82							
002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!
Total des dépenses de fonctionnement	739 630,82	665 482,12	653 483,24	632 053,54	768 888,47	703 066,33	91,44%	71 012,79	11,24%

En 2023, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 703 066,33 €, en hausse de 11,24 % par rapport à 2022.

Les postes les plus importants en dépenses de fonctionnement sont :

- Les loyers versés pour les trois résidences : 221 197,40 €,
- Les frais de personnel : 188 252,85 €,
- Les fluides : 194 320,88 € et l'eau : 19 063,05 €,
- Les réparations des résidences : 21 367,57 €,
- Les frais de rénovation des appartements : 7 109,55 €,
- Les frais de nettoyage des locaux : 18 561,35 €,

Les dépenses d'amortissement des biens acquis les années précédentes s'élèvent à 17 858,43 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de la section de fonctionnement ont été réalisées de cette manière :

Chapitre	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Taux de réalisation	Variation de CFU / CFU Montants	Variation de CFU / CFU %
017 PRODUITS DE LA TARIFICATION	495 000,00	446 713,06	390 000,00	385 662,73	336 600,00	376 120,89	111,74 %	-9 541,84	-2,47 %
018 AUTRES PRODUITS RELATIFS À L'EXPLOITATION	241 251,82	213 757,69	260 104,34	242 687,49	428 909,47	322 081,45	75,09 %	79 393,96	32,71 %
019 PRODUITS FINANCIERS	0,00	1 632,37	3 379,00	3 703,32	3 379,00	4 863,99	143,95 %	1 160,67	31,34 %
Total des recettes réelles de fonctionnement	736 251,82	662 103,12	653 483,34	632 053,54	768 888,47	703 066,33	91,44 %	71 012,79	11,24 %
042 OPÉRATIONS D'ORDRE	3 379,00	3 379,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!
Total des recettes de fonctionnement	739 630,82	665 482,12	653 483,34	632 053,54	768 888,47	703 066,33	91,44 %	71 012,79	11,24 %

Globalement, les recettes réelles de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 703 066,33 €. Elles sont en hausse de 11,24 % par rapport au CA 2022.

Elles sont constituées principalement du recouvrement des loyers auprès des locataires (376 120,89 €).

La subvention d'équilibre versée par le CCAS a augmenté de 32,76% pour un montant de 322 081,45 €.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de la section d'investissement sont constituées par :

Chapitre	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Taux de réalisation	Variation de CFU / CFU Montants	Variation de CFU / CFU %
001 RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	1 571,63	1 571,63	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!
021 REMBOURSEMENT DES DETTES FINANCIÈRES	3 000,00	2 610,88	3 000,00	1 224,77	3 000,00	334,53	11,15 %	-890,24	-72,69 %
022 ACQUISITION D'ÉLÉMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	17 981,82	4 252,84	25 722,77	10 587,13	34 633,84	0,00	0,00 %	-10 587,13	-100,00 %
026 AUTRES EMPLOIS	3 379,00	3 379,00	3 379,00	3 379,00	3 379,00	3 379,00	100,00 %	0,00	0,00 %
Total des dépenses d'investissement	25 932,45	11 814,35	32 101,77	15 190,90	41 012,84	3 713,53	9,05 %	-11 477,37	-75,55 %

Au titre de l'exercice 2023, il a été réalisé 3 713,53 € de dépenses d'investissement. Il s'agit de remboursements de caution pour 334,53 € et d'écritures d'ordre pour 3 379,00 €.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes de la section d'investissement s'établissent ainsi :

Chapitre	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Taux de réalisation	Variation de CFU / CFU Montants	Variation de CFU / CFU %
027 AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES (FCTVA)					0,00	1 012,59			
029 AUTRES RESSOURCES	4 901,63	4 909,00	17 668,87	23 668,87	17 858,43	17 858,43	100,00 %	-5 810,44	-24,55 %
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!
028 DETTES FINANCIÈRES	3 000,00	307,43	3 000,00	243,54	3 000,00	510,58	17,02 %	267,04	109,65 %
Total des recettes réelles d'investissement	7 901,63	5 216,43	20 668,87	23 912,41	20 858,43	19 381,60	92,92 %	-4 530,81	-18,95 %
040 OPÉRATIONS D'ORDRE	18 030,82	18 030,82	0,00						
001 RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT REPORTÉ			11 432,90	11 432,90	20 154,41	20 154,41			
Total des recettes d'investissement	25 932,45	23 247,25	20 668,87	35 345,31	41 012,84	39 536,01	96,40 %	4 190,70	11,86 %

Elles sont constituées :

- de l'excédent d'investissement reporté de l'exercice 2022 : 20 154,41 €
- des amortissements pour 17 858,43 € en provenance de la section de fonctionnement
- du FCTVA pour 1 012,59 €

Je vous propose donc d'approuver les résultats constatés dans l'état réalisé des recettes et des dépenses 2023 du budget annexe des résidences autonomie et de confirmer l'affectation du résultat de la section de fonctionnement.

Principaux textes	- articles L2311-5 et R2311-13 du CGCT - nomenclature comptable M 22
Document de référence	- état réalisé des recettes et des dépenses 2023 – budget annexe des résidences autonomie

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré par :

Pour	12
Contre	00
Abstention	00

Article 1 - Approuve l'état réalisé des recettes et des dépenses du budget annexe des résidences autonomie pour l'exercice 2023, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2023	0,00
Résultat antérieurement reporté	0,00
Résultat de clôture 2023	0,00
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2023	15 668,07
Résultat antérieurement reporté	20 154,41
Résultat de clôture 2023	35 822,48

Article 2 – Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
0,00 €	0,00 €

Article 4 - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Article 5 – Confirme l'absence d'affectation de résultat constaté à la section de fonctionnement du budget annexe des résidences autonomie pour l'exercice 2023 sur le budget annexe des résidences autonomie pour l'exercice 2024.

M. Olivier DOSNE
Président du CCAS

M. Frédéric WEHRUNG
Secrétaire de séance

Je soussignée, Chantal DURAND, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 26 JUIN 2024, télétransmise au contrôle de légalité le :

Fait à Joinville-le-Pont le

05 JUIL. 2024

26 JUIN 2024